



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 44 - 2023**

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Votants : 16

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

Convocation du 05 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. DANGER - Mme BLANCHETIÈRE - MM. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 20) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUVRAT - ASTIER BOURBON - M. VINCENT - Mme BRISSET

Absents excusés : M. COURTEAUX - Mme COURTEAUX

Absents excusés ayant donné procuration : Mme SAINSON (BLANCHETIÈRE) - MM. CHESNEAU (POMA) BRIANDET (LHUILIER) - OZANNE (BRISSET)

Mme LHUILIER a été nommée secrétaire

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DES ÉGLISES

Vu la circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 08 janvier 1987 relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales

Vu la circulaire NOR/IOC/D/11/2/246C du 29 juillet 2011

Vu la circulaire ministérielle du 24 janvier 2023

Vu la circulaire préfectorale en date du 05 avril 2023 précisant les plafonds indemnitaires applicables pour l'année 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- décide d'attribuer, pour l'année 2023, la somme de 125,06 € aux secteurs paroissiaux de Saint-Aignan et Selles-sur-Cher, aucun gardien d'église ne résidant sur la commune de Châtillon-sur-Cher.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

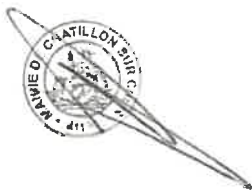
Pour copie conforme

Le Maire,

Alain POMA

La secrétaire,

Laure LHUILIER





COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 43 - 2023**

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Votants : 15

SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

Convocation du 05 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. DANGER - Mme BLANCHETIÈRE - MM. DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 20) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUVRAT - ASTIER BOURBON - M. VINCENT - Mme BRISSET

Absents excusés : M. COURTEAUX - Mme COURTEAUX

Absents excusés ayant donné procuration : Mme SAINSON (BLANCHETIÈRE) - MM. CHESNEAU (POMA) BRIANDET (LHUILIER) - OZANNE (BRISSET)

Mme LHUILIER a été nommée secrétaire

PERSONNEL COMMUNAL**Création de poste**

Monsieur Alain POMA, Maire, porte à la connaissance du conseil municipal que :

- Monsieur Stéphane COUTANT, agent de maîtrise à temps complet au sein de la collectivité, peut prétendre à un avancement de grade - année 2023

Monsieur POMA propose à l'assemblée un avancement de grade pour Monsieur Stéphane COUTANT

Le conseil municipal, après examen des dossiers et en avoir délibéré, Madame Adeline OUVRAT ne prenant pas part au vote,

- décide de créer le poste énoncé ci-dessous :

	Situation actuelle	Proposition	Date création	Vote
COUTANT Stéphane	Agent de maîtrise TC Cat. C- G. H. 2 échelon 11	Agent de maîtrise principal TC	01 septembre 2023	15 P

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA

La secrétaire,
Laure LHUILIER

